

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 21 décembre 2015**CP2015\_12\_48  
id. 2281

*L'an deux mille quinze le vingt et un décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

**PARTICIPATION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT À LA  
CRÉATION DE LOTISSEMENTS COMMUNAUX DE QUALITÉ****COMMUNE D'AUTY****I - PROJETS SUBVENTIONNABLES**

Le Conseil Général a adopté en 1979 le principe d'une aide financière aux communes réalisant des lotissements de qualité à usage d'habitation.

Cette politique s'applique aux communes de moins de 5 000 habitants, réalisant des lotissements communaux de qualité ou de super qualité répondant aux critères suivants :

lotissement de qualité :

- 5 lots minimum,
- terrain à proximité de l'agglomération,

- qualité et conception du plan de masse,
- mise en souterrain de tous les réseaux,
- aires de stationnement,
- part moyenne affectée à chaque lot égale à 500 m<sup>2</sup>, pour habitat dispersé et 300 m<sup>2</sup> pour habitat groupé.

Un lotissement de super qualité doit, en plus, réserver une superficie minimum de 20 % de sa surface totale aux espaces collectifs : plantations, espaces verts, terrains de jeux, voies piétonnières (hors voirie et aires de stationnement).

## **II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL**

Le financement départemental est une subvention forfaitaire :

- de 457 € par lot pour un lotissement de qualité,
- de 640 € par lot pour un lotissement de super qualité.

### **Dossier présenté dans le cadre de la politique classique**

<b>COMMUNE - OPERATION -</b>	<b>TYPE DE LOTISSEMENT</b>	<b>SUBVENTION ACCORDEE</b>
<b>AUTY</b> Création d'un lotissement « Dumas » de super qualité (5 lots). LOCQ/ACO02559	- de super qualité - 5 lots	5 lots x 640 € <b>= 3 200 €</b>

**TOTAL..... 3 200 €**

cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204142, sous- fonction 74.

Autorisation de programme 2015 .....	<b>30 000 €</b>
Engagé à la commission permanente de ce jour .....	<b>3 200 €</b>
Disponible .....	<b>26 800 €</b>

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la commune d'Auty, dans le cadre de la création de lotissements communaux de qualité, une subvention départementale d'un montant de 3 200 € détaillée ci-dessus ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC